

seule, sans qu'il y ait aucun changement au sein des trois armes. J'ai aussi demandé au ministre ce que signifiait sa déclaration qu'aucun de ces aspects ne serait changé si l'on établissait une seule arme à partir de trois services distincts. J'ai dit alors que je n'hésitais pas à avouer, après avoir lu le discours du ministre, que je n'avais pas une idée bien claire de ses intentions quant aux armes actuelles. J'avais espéré que, dans sa déclaration, il dirait que nous allions garder les trois armes sous le nom que nous leur connaissons—l'armée, la marine et l'aviation. J'ai dit que, la situation n'étant pas claire à mes yeux, j'avais relu la déclaration et découvert le dernier paragraphe sous le titre «Carrières», où le ministre disait:

Permettez-moi d'attirer de nouveau votre attention sur un principe général. Les unités combattantes conserveront leur identité, de même que leurs fonctions et leurs méthodes d'instruction propres. Il importe de noter que l'on n'a pas l'intention, en vertu du projet d'unification, et que l'on n'a jamais eu l'intention de quelque manière que ce soit, de faire du militaire un homme à tout faire. On ne demandera pas au fantassin d'exécuter la tâche du matelot à bord d'un navire de guerre; on n'exigera pas du matelot qu'il combatte au sein d'un peloton d'infanterie et on n'ordonnera pas non plus à un pilote de combat de conduire un char d'assaut.

Sous la rubrique relative aux unités et éléments, nous trouvons les mots suivants:

● (9.20 p.m.)

Au moment où les nouvelles forces seront constituées, les unités et les éléments demeureront les mêmes que ceux qui existaient alors dans la marine, l'armée et l'aviation.

Le ministre a dit que les unités et les éléments de la force sont les groupements de commandement. Dans la marine, par exemple, ce sont les navires et les escadrons, dans l'armée, les bataillons d'infanterie, les régiments d'artillerie, les régiments blindés et les brigades, tandis que dans l'aviation ce sont les escadrons, les escadres et les groupes. Il a dit que toutes ces formations demeureront les mêmes. J'ai lu cette dernière phrase trois fois. J'ai réfléchi aux mots précédents du ministre:

Aucun d'eux ne sera changé par l'unification...

Il ne devait y avoir aucun changement dans l'organisation de ces unités. J'ai commencé à me demander pourquoi nous nous étions inquiétés du mot «unification», créé par le ministre, pourquoi les officiers supérieurs avaient en si grand nombre démissionné ou pris leur retraite par anticipation. Le ministre avait déclaré qu'il n'y aurait aucun changement dans les trois armes distinctes. Je commençais à comprendre le ministre. Il voulait parler d'intégration au sommet dans l'administration et les approvisionnements et comme nous l'avions dit alors, nous acceptions

les exigences nécessaires à l'intégration. Nous appuierions une pareille initiative. J'ai été encore plus ravi en lisant dans le même paragraphe de la déclaration suivante du ministre:

Ce système ne sera pas touché par l'unification. Il va sans dire que les régiments d'infanterie demeureront comme par le passé, de même que le Corps blindé royal canadien et le Régiment royal d'artillerie canadienne.

Même si on adopte un système unifié de gestion du personnel, les unités et les éléments distincts des forces navales terrestres et aériennes n'en continueront pas moins d'exister.

Les militaires des forces combattantes vont conserver leur identité de marins, soldats et aviateurs.

Et là, monsieur le président, j'ai eu la surprise de ma vie car le ministre terminait sa phrase, après avoir dit tout cela pour montrer qu'il n'y aurait aucun changement, par les mots suivants: «jusqu'à ce que l'armature se soit développée à l'intérieur de la force unifiée». Jusque-là le ministre avait dit qu'il n'y aurait aucun changement. Je voudrais savoir quand cette armature sera mise au point et quand tous ces changements auront lieu.

M. le président: Le crédit n° 1 est-il adopté?

M. McIntosh: Non, monsieur le président. J'aimerais que le ministre réponde à ma question. Quand veut-il que se produise le changement dans l'armature de la force?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, je ne sais trop à quelle armature de la force le député fait allusion.

M. McIntosh: Je me reporte à la déclaration du 7 décembre du ministre. S'il a son discours sous les yeux, il pourra retrouver ce passage. Le ministre a dit qu'il n'y aurait aucun changement jusqu'à ce que l'armature se soit développée à l'intérieur de la force unifiée. Quand cela se produira-t-il?

L'hon. M. Hellyer: Monsieur le président, j'ai déjà expliqué tout cela une fois à mon ami, et j'aurais cru qu'il pourrait se reporter à ce que je lui avais dit et épargner ces détails au comité. S'il veut savoir, par exemple, à quel moment les chauffeurs des trois forces seront réunis sur une seule liste, je ne saurais le dire. Le plus tôt possible serait le mieux, selon moi, mais nous ne pouvons sûrement pas y arriver avant d'avoir pu rédiger les règlements et les faire promulguer. Je ne puis donc répondre au député de façon précise. Mais en ce qui concerne ces divers secteurs, communs aux services de soutien, j'ose croire que d'ici quelques mois nous serons en mesure de mettre au point des listes communes et que les gens relevant de ces catégories sauront à quoi s'en tenir sur leur ancienneté et ainsi de suite.

C'est tout simplement à cela que je faisais allusion et mon honorable ami ne devrait pas